

Le Journal de la Chalaronne

Septembre 2003 - N° 1

Pour la qualité de l'eau et l'entretien de nos rivières

La recherche d'une gestion durable de nos ressources en eau constitue un enjeu majeur. A toutes les échelles du territoire français, des programmes de protection, de restauration des milieux, de gestion des inondations ou des étiages se mettent en œuvre dans l'objectif de préserver notre ressource à long terme.

Dans la région Rhône Alpes et sur l'ensemble du bassin de la Saône, des politiques ambitieuses sont mises en place, (telles que les contrats de rivières, de vallée, et les Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux...). La Reyssouze, la Veyle, la Saône, l'Azergue, les rivières du Beaujolais sont engagées dans ces démarches volontaristes.

Les Syndicats Intercommunaux de la Chalaronne, de la Moyenne Chalaronne et la Communauté de Communes Val de Saône-Chalaronne ont décidé d'engager une vaste réflexion relative à la gestion des rivières et des milieux aquatiques sur les territoires de la Chalaronne, de la Calonne, de la Petite Calonne et de l'Avanon, avec le soutien de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région Rhône-Alpes et du Département de l'Ain. Le Syndicat de la Moyenne Chalaronne est coordonnateur et maître d'ouvrage des études qui seront réalisées par le Syndicat Mixte Saône et Doubs.

Ce document permet de présenter la démarche initiée en montrant les principaux enjeux. Nous souhaitons que cette réflexion associe très largement la population, les élus des communes et les structures intercommunales, les représentants des associations et de tous les acteurs locaux sur le bassin versant pour définir un projet accepté de tous.

Roland LIEVRE

Président du Syndicat Intercommunal de la Chalaronne

Christophe MEGARD

Président du Syndicat Intercommunal de la Moyenne Chalaronne

Roland DEVAUX

Président de la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne



Etang de la Dombes

Châtillon-sur-Chalaronne

Port de Thoisy

Les Rivières

Les bassins versants de la Chalaronne, de l'Avanon, de la Calonne et de la Petite Calonne, représentent une superficie de 416 km². Ils concernent 47 communes soit une population de **26 600 habitants** (Insee, 1999).



La Chalaronne

Le bassin versant de la Chalaronne est le plus important du territoire considéré. La Chalaronne traverse deux régions naturelles : **la Dombes** et **la Bresse**, aux passés géologiques et historiques différents. Elle prend sa source dans la Dombes, au sud de Villars-les-Dombes dans **l'étang du Grand Glareins**. Longue

de 53 km, elle draine un bassin de **333 Km²** et plusieurs petits cours d'eau avant de se jeter dans la Saône au niveau de **Thoissey**. Le **Moignans** et le **Relevant** sont ses **deux principaux affluents**. Ils se situent en rive gauche. Elle conflue également avec cinq petits biefs situés en rive droite qui sont : le Vernisson, la Glenne, le Merdelon et le Poncharat. Témoin de la présence de **moulins**, des **barrages** et des **canaux** permettant leur alimentation en eau, ponctuent le cours de la Chalaronne. Le canal des Echudes, comportant un sentier pédagogique sur les poissons de la Chalaronne, en est un exemple. Son niveau d'eau est régulé par le barrage de Tallard, situé sur la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne.



L'Avanon

Le bassin versant de l'Avanon, d'une superficie de **39,9 Km²** s'intègre dans la plaine de la Bresse.

L'Avanon prend sa source sur la commune de **d'Illiat**, et traverse la commune de Bey. Long de **9,5 Km**, il récupère les eaux d'un petit bief, **le Beyou**, avant de se jeter dans la Saône à hauteur de **Garnerans**.



La Calonne et la Petite Calonne

Le bassin versant de la **Petite Calonne**, d'une superficie de **7 Km²** est essentiellement situé sur la commune de Peyzieux-sur-Saône. La petite Calonne, petit cours d'eau long de **4,2 Km**, se jette dans la Saône au niveau de **Peyzieux-sur-Saône**.

Le bassin versant de la Calonne draine lui une superficie de **36,5 Km²**. La Calonne prend sa source à la limite de la côtère de la Saône, dans la commune de **Francheleins** et conflue **9,8 Km** plus bas avec la **Saône** à hauteur de **Guéreins**.

Trois **seuils** permettent l'alimentation d'anciens **canaux** de **moulins**. Malgré son classement en deuxième catégorie, la Calonne abrite de nombreuses **truites**.

La Petite Calonne et la Calonne constituent des singularités à proximité du Val de Saône. En effet, il s'agit de rivières relativement encaissées peu anthropisées présentant un **caractère naturel**.

de la Dombes au Val de Saône

Les étangs : un territoire complexe

Il existe **390 étangs** sur le bassin de la Chalaronne, d'une superficie moyenne de 9,2 ha. Ils occupent une **superficie totale de 3575 ha** (environ **10 % du bassin versant**). Le nombre d'étangs présents dans ce bassin est important, ils représentent en effet près d'**un tiers de la surface en eau de la Dombes**. Les précipitations demeurent généralement leur seule source d'approvisionnement en eau. Ils retiennent ainsi environ **20% des eaux de ruissellement**, et influencent certainement le régime hydrologique de la Chalaronne.



L'exploitation des étangs s'effectue selon un **cycle de 5 ans : 4 années d'évolage** (étang en eau) et **une année d'assec**, où le fond est généralement **cultivé**.

Les étangs sont le plus souvent disposés en **chapelet**, l'eau de l'étang supérieur est déversée dans l'étang inférieur lors des **vidanges annuelles**. Ainsi, les pêches des étangs inférieurs sont fréquemment réalisées les premières. L'ensemble des étangs est vidangé chaque année entre le 15 septembre et le mois de mars.

Les principales espèces élevées sont la **Carpe** et le **Brochet**. La production est essentiellement destinée à **l'industrie agro-alimentaire** et, pour une faible partie, au **repeuplement** des rivières et des étangs.



Des questions importantes à traiter

Vers une démarche d'intervention globale

Les territoires des rivières et des étangs nécessitent une intervention globale à l'échelle de l'ensemble du bassin versant pour répondre aux dysfonctionnements et aux problèmes rencontrés.

Celle-ci a plusieurs objectifs :

➤ **Reconquérir** la qualité des eaux superficielles en améliorant le fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs et autonomes et en pratiquant une agriculture raisonnée,

➤ **Protéger** les ressources en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable,

➤ **Restaurer** ou **préserver** les milieux aquatiques et piscicoles, en définissant des stratégies cohérentes d'entretien des rivières,

➤ **Mieux comprendre** le fonctionnement des étangs et leur influence hydrologique et biologique sur la Chalaronne.


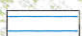

➤ **Gérer** les crues et les faibles débits d'étiage, **lutter** contre les inondations et les assecs.

➤ **Mettre en valeur** le patrimoine bâti et paysager et **développer** une activité touristique raisonnée.

Ces différents sujets sont l'objet d'une étude importante confiée au Syndicat Mixte Saône et Doubs ; elle pourra aboutir à terme à l'élaboration d'un véritable programme d'aménagement et de gestion des eaux et des milieux aquatiques, dans le cadre par exemple d'un contrat de rivière.

Les structures de gestion existantes

Syndicats de rivière

-  SIAE de la Moyenne Chalaronne
-  SIAH du canton de St Trivier
-  SIAE de la Chalaronne

Communauté de Communes

-  Canton de Chalamont
-  Canton de Montluel
-  Canton de Pont de Veyle
-  Centre Dombes
-  Chalaronne Centre
-  Montmerle - Trois Rivières
-  Plaine de l'Ain
-  Porte Ouest de la Dombes
-  Saône Vallée
-  Val de Saône - Chalaronne

Pour l'assainissement

L'assainissement est géré soit directement par les communes soit par les Communautés de Communes. Trois Communautés de Communes ont cette compétence sur le territoire :

- ◆ La CC Val de Saône Chalaronne
- ◆ La CC Chalaronne Centre pour l'assainissement autonome.
- ◆ La CC de Montmerle-Trois Rivières.

Pour l'eau potable

La distribution d'eau potable est assurée par cinq Syndicats Intercommunaux des Eaux et deux communes. Il s'agit :

- ◆ Du SIE Veyle Chalaronne
- ◆ Du SIE Renon Chalaronne
- ◆ Du SIE Renon Veyle
- ◆ Du SIE Dombes Saône
- ◆ Du SIE Montmerle et Environs
- ◆ Des communes de Villars-les-Dombes et Châtillon-sur-Chalaronne.

Des partenaires associés à la démarche

Les Communautés de Communes seront, selon leurs compétences, conduites à s'impliquer dans cette démarche. Dix Communautés de Communes sont concernées dont quatre très largement: la CC Dombes Centre à l'amont, la CC de Chalaronne Centre sur le cours moyen, la CC de Val de Saône Chalaronne sur l'aval, la CC de Montmerle-Trois Rivières sur la Calonne et la Petite Calonne.



Alice Prost
Chargée d'étude

Mise à disposition par le Syndicat Mixte Saône et Doubs, auprès du Syndicat de Moyenne Chalaronne, pendant toute la période d'élaboration du projet d'aménagement, Mademoiselle Alice Prost est basée à Châtillon-sur-Chalaronne :
Salle de Réunion - Mairie
Rue Baudin 01400 Châtillon-sur-Chalaronne.

Elle est à votre disposition les mercredi et les jeudi de 9h à 17h.
Téléphone : 04 74 55 20 47. Email : territoire.chalaronne@tiscali.fr

Réalisé par